

Nouvelles des villes et des cantons romands

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **24 (1977)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

En bref

Drogens. La journée «portes ouvertes» organisée en juin a permis à de nombreux civils de visiter l'hôpital aménagé dans un des sous-sols de la place d'armes. Cette visite était organisée par le major Baumann, commandant du Groupe hôpital territorial 68. Les visiteurs avaient accès aux postes technique, opératoire, à divers services, aux cantonnements, à la garderie d'enfants, et purent se restaurer à la cantine. Ils pouvaient de plus assister à la projection de films. Cette initiative a obtenu un plein succès. A noter que cet hôpital pourrait être mis à disposition des civils en cas de catastrophe.

Lausanne. Les 10 et 11 septembre, l'Association fédérale des troupes de transmission (AFTT) a organisé un exercice de transmission «ECHO 77» à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Des centres de transmission représentant les 31 sections de l'AFTT étaient installés à Worb, Lausanne, Lenzbourg, Maur, Wil SG, Bâle et Lugano. Cette occasion a été saisie pour organiser une journée «portes ouvertes» permettant à un large public de suivre l'exercice et de se rendre compte du travail effectué par les troupes de transmission. Les moyens suivants étaient engagés:

- 434 appareils de transmission - radio - faisceaux dirigés, centraux téléphoniques et télécopieurs dans toute la Suisse,
- 1000 spécialistes de tous grades et de toutes catégories desservant un réseau de liaisons qui, mises bout à bout, auraient ceinturé la terre et plus, de leur 40 000 km (avec un transmetteur tous les 40 km, desservant les appareils les plus compliqués). Les pigeons complétaient ces liaisons de leurs messages ailés.

Le centre de transmission de Lausanne, dont la visite sous la conduite du premier-lieutenant A. Perrier, nous a beaucoup intéressé, était installé dans des locaux de la protection civile au collège du Grand-Vennes.

Nos félicitations à l'AFTT pour son heureuse initiative et aux spécialistes de tous grades pour leur attention dans l'exécution de leur intense travail.

Morges. La commission de gestion communale a relevé dans son rapport pour l'année 1976 le manque de locaux sanitaires et d'installations pour la protection civile, prescrites par la Confédération, et l'insuffisance d'abris pour la population du centre de la ville.

Sierre. La protection civile communale, dirigée par M. Henri Caloz, dis-

pose maintenant d'un détachement «catastrophe» comprenant une centaine de personnes instruites.

Canton de Fribourg

Cours de secourisme et permis de conduire

Le canton de Fribourg a introduit en 1975 l'enseignement des cours de secourisme dans les écoles secondaires et, par arrêté du Conseil d'Etat du 9 septembre 1975, il en confiait la responsabilité technique et d'organisation à l'Office cantonal de la protection civile.

Cet enseignement donné dans toutes les écoles secondaires a d'emblée trouvé un écho favorable parmi les élèves et est assuré par le personnel instructeur de la protection civile, de l'Alliance suisse des samaritains et de la Croix-Rouge. Ce personnel doit par ailleurs suivre chaque année un cours de cadres afin d'unifier totalement l'enseignement sur tout le territoire cantonal. Les élèves, pour leur part, reçoivent une attestation à la fin des dix heures de cours.

Plusieurs questions se sont posées lors de l'entrée en vigueur, le 1er mars 1977, de l'Ordonnance fédérale du 27 octobre 1976 réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière qui requiert entre autres l'obligation, pour chaque candidat au permis de conduire, de suivre un cours de premiers secours.

L'Office cantonal de la protection civile, en collaboration avec le médecin cantonal et le Dr Sprumont, professeur à l'université, s'est adressé à la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage afin de savoir si le programme enseigné pouvait être reconnu par le Département fédéral de justice et police.

En date du 12 août 1977, ledit département, sur proposition de la Commission médicale suisse, reconnaissait officiellement l'enseignement des premiers secours dans les écoles secondaires fribourgeoises et corollairement l'attestation délivrée; cet enseignement étant placé sous la responsabilité et le contrôle de l'Office cantonal de la protection civile.

Les candidats au permis de conduire qui auront durant leur scolarité suivi un cours de secourisme et qui seront en possession de l'attestation finale, individuelle et numérotée, pourront en faire état. Une limite de validité de

six ans dans le temps est toutefois fixée. Les personnes qui n'auront pas obtenu d'attestation durant leur école secondaire pourront suivre les cours de l'Alliance suisse des samaritains comme jusqu'ici.

Un grand pas est donc ainsi franchi dans le canton en vue de diffuser à chacun les connaissances élémentaires lui permettant de réagir efficacement devant un accident et d'accomplir, nous l'espérons, en toute circonstance le geste qui sauve.

Office cantonal de la protection civile

Canton du Valais

Conscients de la nécessité d'un étroit lien avec l'armée dans le domaine de la défense générale, les chefs locaux de la protection civile du Valais romand ont tenu un rapport en commun avec l'état-major de la zone territoriale 10 à Evolène. Ce fut pour tous les participants l'occasion d'un échange d'informations fructueux. La direction du Groupe assistance 10 présenta, avec la collaboration de quelques figurants, l'organisation, le fonctionnement, et l'équipement d'un camp d'assistance avec capacité de 320 personnes.

M. Ch. Délez, Martigny, président de la Section valaisanne de l'USPC a remercié les initiateurs pour le plein succès de cette journée ainsi que la commune d'Evolène pour le charme de son accueil.

Spécialistes de la protection civile des pays arabes en Valais

Le 13e cours pour les instructeurs spécialisés de la protection civile, organisé par l'Organisation internationale de PC (OIPC) s'est déroulé à Genève en août dernier. Les participants à ce cours, dirigé par le général égyptien Sadek, chef de la PC de son pays, venant de plusieurs pays arabes (Iran, Indonésie, Lesotto, Koweït, Libye, Arabie saoudite) se sont déplacés en Valais en visite officielle des Raffineries de Collombey, puis du centre feu et PC de Platta à Sion et à Sierre au centre d'instruction. Deux officiers supérieurs iraniens, le brigadier Ali Abar, chef de la PC iranienne, chargé des relations publiques et le général Ansari, chef de sécurité des pétroles iraniens étaient présents, à titre privé. M. Albert Tamarcaz, chef du Service cantonal du feu et de la protection civile, s'est joint au groupe dès son arrivée en Valais. M. Milan Bodí, secrétaire général de l'OIPC et son adjoint, M. Paul Eynard, étaient également présents.

Canton de Vaud

Construction du Centre cantonal d'instruction

Notre précédente Revue (No 9) souhaitait un préavis favorable de la commission et l'accord du Grand Conseil pour le crédit supplémentaire de 1 171 700 fr. pour la construction du Centre sur le territoire de la commune de Gollion et l'aménagement du terrain d'exercice adjacent au Centre, sur le territoire de la commune de Cossonay.

Nous pouvons annoncer la bonne nouvelle, soit le préavis de la commission, dont voici la conclusion:

«Fermement acquise à une véritable promotion de la protection civile, tenant compte que la réalisation du Centre Cossonay-Gollion comblera avantageusement notre retard au vu des expériences acquises dans d'autres cantons, la commission émet les vœux suivants:

- organiser une protection civile à notre mesure, en évitant tout gaspillage,
- la crédibilité de la protection civile doit être construite, l'utilité de la protection civile pour notre population diffusée,
- la protection civile n'est pas seulement prévue pour intervenir en cas de guerre, mais aussi pour sauvegarder les vies et les biens de nos concitoyens lors de catastrophes. Elle a démontré qu'elle était capable d'aider efficacement lors de la sécheresse de 1976 où, lors de ses interventions, 200 km de courses et 400 motopompes ont rendu d'inestimables services.

Un effort de publicité nous concerne tous, il sera compris, mais il faut en avoir la volonté.

Pour toutes les raisons émises dans son rapport, votre commission unanime, vous recommande vivement d'adopter le décret en accordant au Conseil d'Etat un crédit complémentaire de 1 171 700 fr. pour la réalisation du Centre cantonal d'instruction de protection civile.»

Résultat des votations: Ier débat = 3 oppositions, IIe débat = unanimité. Cela permet donc la réalisation de la planification cantonale prévue des centres régionaux et cantonal:

- Villeneuve fonctionnera dès le 3 octobre 1977
- Aubonne: les travaux débuteront en novembre 1977
- Lausanne: les travaux débuteront en 1979 probablement
- Gollion-Cossonay: les travaux débuteront en novembre 1977

(après douze années d'efforts – première demande 15.7.1965!) les requis du Nord vaudois seront dirigés momentanément sur le Centre cantonal. Mise en service prévue pour fin 1979.

Nouvelles de France

Depuis 1944, 325 000 Français ont perdu la vie sur les routes: soit autant que les morts civils du conflit 1939-1945: 6 200 000 ont été blessés: deux fois le nombre des blessés de la Grande Guerre. Pour 1973, les accidents de la route ont coûté à la Sécurité sociale entre 1300 et 1670 millions de fr. (Source: Bulletin d'informations de protection civile – Anciens de Nainville.)

Une priorité: la structuration des services d'urgence médicale

● «Le nombre annuel de «détresses» exige un service efficace ● Une parfaite coordination des possibilités s'impose

25 morts dans les Alpes depuis le 1er juillet. Combien sur la route? Pour le seul week-end du 30 juillet ou du 2 août: 174 morts, 4977 blessés. On estime leur nombre à 20 000 chaque année, et à 400 000 celui des blessés. Les accidents du travail, dans le même temps, sont responsables de 10 000 morts. Que l'on ajoute à ces chiffres les quelque 200 000 tentatives de suicide et toutes les détresses exigeant un secours immédiat, et on comprendra mieux l'importance d'une bonne organisation de ces services d'urgence médicale qui faisaient le cœur de l'émission «Indications», d'Igor Barrère et d'Etienne Lalou, cette semaine, sur TF 1.

Le dispositif français

A l'avant-scène des moyens d'intervention dont dispose le secours d'urgence en France: la gendarmerie. 95 % des secouristes parmi ses 16 000 officiers et sous-officiers, auxquels s'ajoutent éventuellement des auxiliaires du contingent, 6500 véhicules-radio, une trentaine d'hélicoptères, le tout bien réparti sur l'ensemble du territoire. Mais ses interventions, d'aspects multiples, ne se concilient pas toujours avec une aide médicale d'urgence et il lui faut alors réquisitionner les services médicaux dont elle a besoin.

En tête des structures d'urgence: les sapeurs-pompiers. Leur assistance touche en moyenne 65 % des accidentés sur la voie publique. Un service de santé et de secours médical est organisé dans chacun de leurs centres. Ils disposent de 4000 médecins, de 2000 ambulances dont 200 équipées pour une aide médicale plus élaborée. Malheureusement, alors qu'ils sont sur Paris particulièrement efficaces, ils ne peuvent assumer les mêmes services sur l'ensemble du territoire. Vient ensuite la protection civile, avec un matériel important (ambulances, hélicoptères), mais son rôle est davantage de prévention et d'intervention lourde en cas de catastrophe que de missions ponctuelles, notamment assurées par les corps de secouristes de la Croix-Rouge.

Enfin, les Samu (service d'aide médicale d'urgence), qui faisaient particulièrement l'objet de l'émission.

Le rôle de coordination de l'urgence, pour lequel ils ont été créés il y a une petite dizaine d'années, a varié au gré des conceptions et des expériences, dont une de collaboration avec Police Secours à partir de 1973. Mais leur nombre est loin d'être suffisant: 31 villes seulement couvertes en France, avec un rayonnement sur 40 000 kilomètres carrés.

Un projet de loi

De tout cela se dégage la nécessité d'une organisation de l'urgence sur l'ensemble du territoire. Un projet de loi l'envisage, qui devra tenir compte des besoins de chaque région. Il semble logique que la répartition des Samu s'appuie au premier chef sur l'implantation hospitalière.

Un petit livre, l'Organisation des urgences médico-chirurgicales¹ auquel nous empruntons ces chiffres, propose deux sortes de Samu: les Samu de sec-

¹ Librairie Arnette, 2, rue Casimir Delavigne, 75006 Paris.

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE Téléphone 031 92 96 12
2000 Neuchâtel 4 Téléphone 038 24 25 82

teur dans un premier temps. Localisés dans un centre hospitalier permettant de traiter l'urgence moyenne et disposant d'un service d'anesthésie-réanimation dans l'attente éventuelle d'un transport secondaire; d'un service de chirurgie générale équipé en matériel et en personnel; des services de médecine générale.

Dans un deuxième temps: les Samu coordinateurs, pratiquement localisés

dans les Centres hospitaliers universitaires disposant de services spécialisés courant tous les domaines de l'urgence. Son rôle serait d'assurer la coordination entre ces services spécialisés auxquels il confie son malade. Il est évident que le service d'urgence de l'hôpital doit être à la taille de ce qui lui est demandé pour que «l'hôpital ne soit pas l'endroit où l'on meurt en urgence». Là aussi une restructuration et une organisation sont à envisager

qui intègrent l'hôpital au problème des Samu.

Restera à faciliter au public l'accès aux Samu, notamment par l'installation de postes d'appel signalés le long des axes routiers et par la création d'un numéro d'appel unique, mettant automatiquement en relation avec le Samu d'intervention le plus proche de l'urgence, qui décidera de l'orientation du malade ou du blessé selon son état.»
(La Croix, Paris)

Nécessité d'une information efficace de la population décrite en 1930

Dans son livre *Le danger aérien et l'avenir du pays*, édité en 1930, préfacé par le maréchal Lyautey, le lieutenant-colonel Vauthier écrivait: «L'éducation de la population doit être faite dès le temps de paix. Pour résister à un danger, il importe d'abord de le connaître, de savoir les risques que l'on court en s'y exposant, de connaître les différentes formes qu'il peut prendre, et les délais dont on dispose quand l'alerte est donnée. Il y a là toute une technique, un peu mystérieuse aujourd'hui, et qui tient en quelques prescriptions simples et courtes, qu'il importe de rendre concrètes pour chaque point sensible. Il ne faut pas en rester là. L'éducation

populaire, réduite à la connaissance du danger, serait plutôt démoralisante. Le danger aérien est terrible; le chiffrer est parfaitement vain, si on n'en déduit pas un programme de mesures défensives. On ne résiste pas au danger aérien seulement par un moral élevé, pour la raison vulgaire qu'un être vivant ne peut impunément respirer du phosgène ou recevoir des bombes explosives même légères. De bonnes organisations défensives comprenant un système d'alerte bien organisé, des abris à l'épreuve des explosifs et des gaz, une organisation rapide des secours, feront plus pour le moral que les meilleures paroles et les plus belles conférences. Celles-ci cepen-

dant ne sont pas inutiles si elles ont précisément pour objet de provoquer l'organisation des défenses. Elles sont tout à fait vaines si elles se bornent à faire connaître le danger; peut-être même dans ce cas sont-elles dangereuses, si elles contribuent à créer une fausse sécurité, génératrice de panique au moment des premières épreuves. **L'éducation populaire la plus efficace serait celle qui montrerait par la parole, par l'image, par le livre et par le film, les malheurs qui menacent les nations non défendues, et comme contrepartie la manière dont la vie peut continuer dans les pays où les défenses passives sont bien organisées.»**

A3

Sprechen Sie einmal über die Alarmanlage.

Senden Sie uns dieses Inserat –
Sie erhalten die Dokumentation:
Tyfon von Ericsson für Gemeinden und Industrien

mit uns • Ericsson AG

Ueberlandstrasse 436
8061 Zürich 01/41 66 06